



# Challenge André Parent 2025

## Présentation et Règlement

**Article 1** - Le Comité international des Jeux Mathématiques organise le *Challenge André Parent* qui a pour but de valoriser un travail autour des mathématiques, effectué par des élèves pendant cette année scolaire.

Il s'agit de concevoir **une scénette sur un temps dédié de 30 min maximum, installation et désinstallation comprises**, mettant en jeu les mathématiques à travers leur histoire, un jeu, une énigme, une animation, etc. Cette scénette est destinée à être **interprétée sur la scène de l'espace Rencontre du 26<sup>e</sup> Salon Culture et Jeux Mathématiques, qui se tiendra du 12 au 15 juin 2025, place Saint Sulpice à Paris.**

**Article 2** - Le Challenge André Parent est ouvert à des petits groupes comportant au maximum 6 élèves, de collège ou lycée, encadrés par un adulte de la communauté éducative de l'établissement. Les élèves ne sont pas nécessairement issus d'une même classe.

**Article 3** - Un jury sélectionnera les deux meilleures propositions. Il se déterminera en fonction des critères suivants :

- le choix du sujet, en particulier son intérêt mathématique ;
- la qualité de présentation de ce sujet et son adaptation à un public de tout niveau.

**Article 4** - Déroulement

1- **L'inscription.** Les inscriptions sont à faire **entre le 15 novembre 2025 et le 31 janvier 2025** par le ou la responsable du projet en complétant ce [formulaire](#).

Le formulaire d'inscription est également disponible sur le site [www.cijm.org/](http://www.cijm.org/)

2- **Le dossier de présentation.** Le ou la responsable du projet constitue un dossier de présentation comprenant une description du projet en 4 pages maximum, accompagnée d'un extrait vidéo de 3 minutes au maximum de la scénette. Les sources éventuellement utilisées pour le scénario seront mentionnées. Les documents seront regroupés dans un dossier au nom de l'établissement, **qui sera déposé dans [ce répertoire](#) pour le 31 mars 2025 au plus tard.**

3- **La sélection.** Un jury désigné par le CIJM examinera les dossiers et sélectionnera deux projets. Les titres des projets qualifiés seront publiés sur le site du CIJM et le ou la responsable en sera informé(e) dans le courant du mois d'avril. Les deux groupes lauréats seront invités à présenter leurs scénettes **le vendredi 13 juin 2025 en début d'après-midi** à l'Espace rencontre du 26<sup>e</sup> Salon..

**Article 5** - Conditions d'accueil sur le Salon.

Les élèves des groupes sélectionnés auront le plaisir et l'honneur de jouer leur scénette sur la scène du Salon devant un large public. Ils recevront un diplôme de participation et pourront, s'ils le souhaitent participer aux activités qui sont proposées le jour même. Les élèves seront placés sous la responsabilité d'un adulte de leur établissement pendant toute la durée de leur visite.

La représentation sur scène sera enregistrée et diffusée sur le site <https://salon-math.fr/>. Un formulaire d'autorisation parentale à faire compléter pour chaque élève sera joint à l'annonce de la sélection.

Les frais de déplacement pour venir au Salon sont à la charge des participants.

**Comité International des Jeux Mathématiques**

Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire

Association agréée Éducation Nationale

CIJM - Institut Henri Poincaré - 11 rue Pierre et Marie Curie - 75231 PARIS Cedex 05

[cijm@cijm.org](mailto:cijm@cijm.org)

N° SIRET : 433 879 343 00047

APE 927 C